

4 LIFE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 13 rue du Pâtural
57855 ST PRIVAT LA MONTAGNE
892 088 931 RCS METZ**

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 19 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 19 juin,
A 11 heures,

La Société OMAN, société à responsabilité limitée, au capital de 35 000 euros, ayant son siège social 12 Rue Jean Fischbach 3372 LEUDELANGE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B248934, représentée par Monsieur Sid-Ahmed OUADAH, en sa qualité de gérant,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 50 euros composant le capital social de la Société 4 LIFE,

Associé Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique constate qu'à la suite de la réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L. 223-42 et R. 123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relatives à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**L'Associé Unique,
Société OMAN Sarl
représentée par son Gérant,
M. Sid-Ahmed OUADAH**

Signé par :

334BD6F4AF23416...